

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 octobre 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est
occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-troisième année

Lettres identiques datées du 20 octobre 2008,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent
de la Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Des faits récents m'obligent à attirer de nouveau votre attention sur les effets dévastateurs de la campagne de colonisation illégale que poursuit Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en particulier sur les actes de terrorisme commis par des colons israéliens à l'encontre de civils palestiniens.

Cette campagne de colonisation pernicieuse menée par Israël, Puissance occupante, au mépris total du droit humanitaire international, fait toujours obstacle à l'avancement du processus de paix, car elle continue de compromettre la contiguïté, l'intégrité et l'unité du territoire palestinien en fragmentant ce dernier et de rendre la vie impossible aux civils palestiniens à de nombreux égards. Non seulement les Palestiniens voient leurs terres confisquées, leurs habitations démolies et leur liberté de déplacement et leur lieu de résidence restreints par des mesures draconiennes et discriminatoires – l'objectif étant de faciliter l'implantation illégale de colonies de peuplement, la construction du mur et l'expansion d'Israël dans le territoire palestinien occupé, en particulier à Jérusalem-Est et alentour – mais ils continuent en outre d'être persécutés par les colons israéliens qui ont été illégalement transférés dans le territoire occupé et font preuve à l'égard de la population civile palestinienne d'un mépris absolu et abject des lois.

J'ai à cet égard le regret de vous informer que le nombre et la gravité des actes de violence et de terrorisme commis par les colons israéliens contre le peuple palestinien augmentent, les colons extrémistes ayant récemment intensifié la campagne de destruction qu'ils mènent contre les civils palestiniens et leurs biens. Parmi les derniers incidents figure une série d'attaques de colons israéliens contre des Palestiniens qui tentaient de faire leur récolte d'olives. Comme par le passé, cette récolte annuelle d'olives, dont des milliers de familles palestiniennes dépendent pour leur subsistance, est compromise par la violence des colons à



l'égard des agriculteurs palestiniens et de leur famille, dont beaucoup ont des oliveraies situées à proximité des implantations israéliennes illégales.

Le dernier incident en date s'est produit près de la ville cisjordanienne d'Al-Khalil (Hébron), dans une région qui a souvent pâti de la terreur imposée par les colons, ainsi que de tensions extrêmes entre les 650 colons extrémistes transférés dans la région et les plus de 150 000 civils palestiniens qui y vivent et dont l'existence, la dignité et les conditions de vie sont constamment menacées par la violence des colons. Le samedi 18 octobre, des colons israéliens se sont dirigés vers des cueilleurs d'olives palestiniens à Tal Al-Rumeidah. Sous les yeux de soldats israéliens, ils ont attaqué les cueilleurs d'olives, ainsi que des militants pacifistes étrangers qui étaient venus protéger les cultivateurs et des journalistes et photographes présents sur les lieux, blessant plusieurs d'entre eux. Au lieu d'arrêter les colons ou d'intervenir de façon à mettre un terme à ces actes de violence, les forces d'occupation israéliennes ont fait de cette zone une « zone militaire interdite d'accès », ce qui a eu pour effet de mettre fin à la récolte d'olives et de risquer de faire perdre leurs moyens de subsistance aux nombreuses personnes qui dépendaient de cette récolte pour leur alimentation et leur survie financière. Les Palestiniens ont ainsi été punis à la place des colons qui avaient enfreint la loi.

Cet incident prouve de nouveau que l'impunité des colons israéliens bénéficie de la complicité directe des forces d'occupation israéliennes, qui laissent généralement ces derniers harceler, intimider, terroriser et attaquer les Palestiniens ou détruire leurs terres ou leurs biens sans encourir la moindre responsabilité juridique et ne protègent pas les civils innocents. Même lorsqu'ils tuent des civils palestiniens – un jeune berger a par exemple été abattu fin septembre – les colons israéliens ont rarement à répondre de leurs actes criminels et bénéficient d'une impunité quasi totale devant la loi. Il nous faut donc déclarer sans ambiguïté qu'Israël, Puissance occupante, est responsable des actes des colons qu'il a transférés dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, au mépris absolu de la quatrième Convention de Genève, et qu'il doit répondre de ces actes.

À ce propos, je dois également vous informer que les Israéliens ouvrent de plus en plus fréquemment le feu sur des civils palestiniens, notamment des civils ayant protesté contre les actes de violence récemment commis par des colons, avec des conséquences mortelles. La semaine dernière, trois Palestiniens, Abdel Qader Zeid (17 ans), Mohammad Jamal Al-Ramahi (21 ans) et Abdel Aziz B'eirat (20 ans) ont été tués par les forces d'occupation dans la région de Ramallah alors que les affrontements et les tensions s'aggravaient entre les colons, notamment ceux de la colonie de « Beit El », et la population civile palestinienne des communautés environnantes. Ces meurtres, qui s'ajoutent aux coups de feu que tirent régulièrement les Israéliens sur les Palestiniens manifestant contre d'autres pratiques illégales d'occupation, comme la poursuite de la construction du mur, ne font qu'accroître la tension, l'instabilité et la méfiance, nuisant ainsi aux tentatives d'apaisement et de maintien de l'ordre et à la progression du processus de paix.

Ces faits récents nous rappellent encore à quel point les colonies de peuplement illégales d'Israël et leurs habitants compromettent gravement les perspectives de paix. Il faut que la communauté internationale continue de condamner et de rejeter fermement la campagne de colonisation illégale d'Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et d'exiger que la Puissance occupante s'acquitte de toutes les obligations qui lui incombent à cet

égard en vertu du droit humanitaire international, des résolutions de l'ONU et de la Feuille de route du Quatuor. La communauté internationale doit parallèlement demander à Israël de prendre des mesures immédiates pour faire cesser tous les actes de violence et de terreur commis par les colons contre les civils palestiniens. Il s'agit là de conditions indispensables au respect du droit, au retour au calme et au sauvetage du processus de paix.

La présente lettre fait suite aux 319 lettres que nous vous avons déjà adressées à propos de la crise qui perdure dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 29 septembre 2008 (A/ES-10/423-S/2008/629), constituent les annales des crimes qu'Israël, Puissance occupante, commet contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**

**Annexe aux lettres identiques datées du 20 octobre 2008
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces d'occupation
israéliennes dans le territoire palestinien occupé,
y compris Jérusalem-Est (du mercredi 18 juin 2008
au jeudi 16 octobre 2008)**

Mercredi 18 juin 2008

Rami Abu Swaireh

Lundi 23 juin 2008

1. Iyad Radwan Khanfar
2. Tareq Jumaa' Abu Ghali

Dimanche 29 juin 2008

Mohammad Nasser Daraghma (17 ans)

Mercredi 9 juillet 2008

Talal Saeed Abed

Jeudi 10 juillet 2008

Saleem Jamaa' Al-Humaidi (18 ans)

Vendredi 11 juillet 2008

Mahmoud Othman Assi

Samedi 26 juillet 2008

Shihab El-Din Al-Natsha

Mardi 29 juillet 2008

Ahmad Hossam Moussa (9 ans)

Lundi 4 août 2008

Youssef Ahmad Aa'mira (18 ans)

Mercredi 10 septembre 2008

Waleed Fareed Fraitakh

Samedi 13 septembre 2008

Hassan Mohammad Abd Hmaid (16 ans)

* Le nombre total de martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 s'élève à 5 279.

Samedi 20 septembre 2008

1. Miriam Ahmad Ali
2. Shuhaib Yasser Saleh (14 ans)

Samedi 27 septembre 2008

Yehya Bani Meniya (18 ans)

Mardi 14 octobre 2008

Abdel Qader Zeid (17 ans)

Mercredi 15 octobre 2008

Mohammad Jamal Al-Ramahi

Jeudi 16 octobre 2008

Abdel Aziz B'eirat
